



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Doubs – Canton de Besançon 1

Commune de DANNEMARIE SUR CRETE

ANNÉE 2026

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 juillet à dix-neuf heures,

les membres du conseil municipal de la commune de Dannemarie sur Crête (15 membres en exercice) se sont réunis, après convocation en date du 30 juin 2026, sous la présidence de M. Sébastien PERRIN, maire de la commune.

Convoqués : Mmes et MM. Sébastien PERRIN – Mathilde BANGOURA – Romain BAU – Martine LEOTARD - Cyril LINDEPERG - Delphine DOMBRET - Grégory PAUL – Anne-Sophie BRUILLOT – Christophe LIME – Sabine GUGGER – Philippe BRESSIN – Sylvie GUYENOT – François RAUSCHER – Jean-Marie GIRARD – Aline BOREY

M. Sébastien PERRIN a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

13 présents : Mmes et MM. Sébastien PERRIN – Mathilde BANGOURA – Martine LEOTARD - Cyril LINDEPERG - Delphine DOMBRET - Grégory PAUL (arrivé à 19h45) – Anne-Sophie BRUILLOT (arrivée à 19h50) – Christophe LIME – Sabine GUGGER – Philippe BRESSIN – Sylvie GUYENOT – Jean-Marie GIRARD – Aline BOREY (arrivée à 19h05)

02 procurations : François RAUSCHER donne procuration à Aline BOREY
Romain BAU donne procuration à Mathilde BANGOURA

2 absents excusés : François RAUSCHER
Romain BAU

13 votants : (arrivée de Gregory Paul et d'Anne-Sophie BRUILLOT après les votes des deux délibérations présentées)

Préambule

- Contrôle du quorum : 13
- Désignation du secrétaire de séance : Sabine GUGGER

Ouverture de la séance à : 19h00

Informations sur les décisions en vertu de la délégation des pouvoirs et attributions du maire, nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante (délibération du 21 03 2026)
néant

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 05 06 2026 est soumis à l'approbation des membres. Ils sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de leur dernière séance.

par 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATIONS A EXAMINER

DÉLIBÉRATION 2026-53 : Création de deux emplois non permanents

Monsieur Cyril LINDEPERG expose,

vu le code général des collectivités territoriales ;
vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 ;
vu le budget communal ;

considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité lié à la période estivale, il y a lieu, de créer deux emplois non permanents dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compté-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

DÉBAT ET VOTE
AUCUNE REMARQUE N'EST FORMULÉE
Après en avoir délibéré, le conseil municipal : - décide de créer deux emplois d'agents techniques territoriaux non permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires du 06 juillet 2026 au 07 août 2026 ; - fixe la rémunération sur la base de l'indice brut 367, compte tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par les agents ainsi que leur expérience ; - précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 64131. par 13 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION 2026-54 : Autorisation d'encadrement d'activités occasionnelles par des bénévoles de l'Espace de Vie Sociale

Madame Mathilde BANGOURA expose,

vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

considérant que l'Espace de Vie Sociale (EVS) de la commune souhaite organiser des activités occasionnelles pour les habitants ;

considérant que pendant ces activités, des bénévoles peuvent être amenés à superviser et/ou animer des groupes composés de personnes majeures et/ou mineures sous réserve du respect des règles de sécurité et de responsabilité ;

considérant qu'une convention de bénévolat sera signée entre chacun des bénévoles et l' élu référent afin de préciser les missions, les assurances et les limites de responsabilité ;

considérant que la préfecture recommande une délibération du conseil municipal pour formaliser le déroulement de ces activités afin de sécuriser les responsabilités de la collectivité ;

considérant que la commune doit garantir la couverture assurantielle des bénévoles pour les activités organisées ;

DÉBAT ET VOTE
AUCUNE REMARQUE N'EST FORMULÉE
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : - d'approuver l'organisation d'activités occasionnelles par l'EVS pour lesquelles un ou plusieurs bénévoles pourront être amenés à superviser et/ou animer des groupes, sous réserve qu'ils respectent les règles de sécurité et d'hygiène applicables au public concerné (mineurs ou adultes). - de préciser que chaque bénévole devra signer une convention de bénévolat avec l' élu référent, précisant à minima : • les missions confiées (encadrement, animation, sécurité) et leurs limites ; • les conditions d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident), la commune garantissant que le bénévole est couvert par son contrat d'assurance municipale ; • l'absence de rémunération ou d'avantage en nature, conformément au statut de bénévole ; • la durée et le périmètre des activités (dates, lieux, public cible) ; - d'autoriser le maire et/ou l' élu référent, à signer une convention de bénévolat, ainsi que tout document afférent à l'organisation de ces activités ; - de charger le maire ou son représentant de vérifier, avant chaque activité, que les conditions légales et assurantielles sont remplies. par 13 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Arrivée de Monsieur PAUL Grégory, puis d'Anne-Sophie BRUILLOT, conseillers municipaux.

Questions diverses :

• CA de l'EPLEFPA de Besançon du 23.06.2026

Madame Delphine DOMBRET rend compte de sa participation au CA de l'EPLEFPA de Besançon qui s'est tenu le 23.06.2026.

Elle présente l'EPLEFPA – établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole - de Besançon, qui regroupe le lycée Granvelle, le centre de formation professionnelle agricole (formation continue), le centre de formation agricole des apprentis du Doubs et l'exploitation agricole (la ferme du lycée, et l'élevage hélicicole).

Elle précise que le lycée Granvelle a compté 500 élèves en 2025-2026, et, qu'à la rentrée 2026 ils devraient être 440. A noter que sur 90 vœux exprimés sur parcours sup, 78 sont en vœux n°1.

Par ailleurs, la prépa agro véto a obtenu de bons résultats puisque 5 élèves ont été admis en école vétérinaire et 7 en école d'ingénieur relevant du ministère de l'agriculture sur 17 élèves admissibles.

A noter que 15 conseils de discipline ont eu lieu pour incivilités, harcèlement et dégradation à l'internat ; pour certains sanctionnés par une exclusion définitive des élèves concernés.

De nombreux enseignements optionnels sont proposés à l'EPLEFPA, tels que l'hippologie équine, plusieurs sports, du cinéma, du théâtre, des mathématiques complémentaires et l'engagement citoyen.

Et, il est prévu que les élèves de BTS iront en voyage d'étude en Roumanie.

L'équilibre budgétaire est maintenu avec difficultés et des travaux sont prévus jusqu'en 2030.

De nombreux mouvements de personnel d'encadrement et administratif sont également à venir. Au 1^{er} septembre, l'exploitation (ferme) aura un nouveau directeur, Monsieur Benoît More.

Concernant les journées portes ouvertes, celles-ci auront lieu les samedis 23 janvier et 06 mars 2027.

La ferme exploite 115 ha, élève un troupeau de 70 vaches dont le lait est valorisé à la laiterie l'Ermitage, mais diminution du cheptel est probable. L'élevage porcin est lui aussi valorisé en IGP saucisse de Morteau et en vente directe pour 10%.

L'exploitation propose à la vente dans son magasin ouvert à tous à Chateaufarine une large gamme de produits fermiers du lycée, d'autres lycées agricoles et de producteurs locaux.

Les produits de l'exploitation alimentent également la restauration collective de l'établissement.

Plusieurs dossiers sensibles en cours pourraient concerner la commune, notamment la biosécurité relative à la grippe porcine pour laquelle un périmètre de sécurité serait mis en place si un cas venait à être déclaré dans un rayon de 3 à 20km. Une clôture anti animal sauvage devrait également être installée dans ce cas de figure.

Le local d'équarrissage va, lui, nécessiter des travaux.

Par ailleurs, la directrice a remercié la commune pour les 2 logements étudiants qui seront proposés pour la rentrée scolaire. Madame Delphine Dombret a conclu en confirmant la volonté de la municipalité de développer la collaboration qui pourra améliorer l'attractivité du lycée et du village notamment par un appui sur la communication sera apporté pour les événements publics.

- Observatoire des dynamiques scolaires : anticiper l'école de demain

Le 30 juin dernier s'est tenue à Saône une réunion majeure de l'Observatoire des dynamiques scolaires, co-présidée par Monsieur Rouzet, Directeur académique (DSDEN), et Madame la Secrétaire générale de la préfecture du Doubs. Face à une baisse démographique globale et significative, le département du Doubs a été choisi comme territoire pilote pour réinventer l'organisation de nos écoles.

L'objectif affiché est clair : dépasser la gestion court-termiste d'année en année pour co-construire avec les collectivités territoriales un projet éducatif de territoire à l'horizon 2035.

Les grands chiffres et orientations :

- o une baisse des effectifs avec une diminution de 12 à 14 % des élèves attendue à l'échelle départementale d'ici 2035. À l'échelle de Dannemarie-sur-Crète, la trajectoire est similaire : les effectifs prévoient de passer de 165 élèves aujourd'hui à 122 d'ici 2028 ;

- o des seuils par classe, le DSDEN souhaitant abaisser les effectifs maximaux à 24 élèves par classe (contre 27 actuellement) afin d'améliorer les conditions d'apprentissage ;

- o un nouveau modèle scolaire visant la fin des écoles à classe unique ou double. L'ambition est de privilégier des groupes scolaires d'un minimum de 4 classes, tout en garantissant un temps de transport scolaire limité à 25 minutes maximum par élève.

Une ambition locale forte : « face à ces mutations inéluctables, notre commune refuse de subir les orientations futures. Nous devons en être les acteurs. »

La municipalité va donc engager dès à présent une réflexion approfondie au niveau local pour anticiper ces transformations, préserver la qualité de l'accueil de nos enfants et concevoir, main dans la main avec l'État et l'intercommunalité, l'école de la prochaine décennie.

- Canicule : Gestion de la crise vigilance rouge canicule

Le Maire présente les actions immédiates de protection de la population et d'adaptation des services qui ont été déployées dans le contexte de vigilance rouge canicule, tels que :

- o la *protection des populations vulnérables* :

avec la mise à jour complète de la liste des personnes vulnérables (travail conjoint d'Anne-Sophie Bruillot, Martine Léotard et Cyril Lindeperg, élus municipaux), la mise en place d'un suivi de proximité par des appels et des visites à domicile réalisés par des membres du CCAS (sous la coordination d'Anne-Sophie Bruillot) et la tenue d'un registre strict et confidentiel des informations et des besoins qualifiés relevés lors des visites, sous l'égide du CCAS, et l'implication des médecins et infirmières de la ville ;

- o l'*ouverture d'une zone de fraîcheur* :

en salle polyvalente du lundi au samedi de 14h à 18h30 pour accueillir les habitants.

Son ouverture est assurée par le personnel municipal en semaine et par des élus bénévoles le samedi. Une permanence téléphonique d'astreinte est par ailleurs activée le dimanche ;

- o l'*adaptation des services publics et protection des agents* :

avec la fermeture de la mairie et de la bibliothèque l'après-midi ainsi que le samedi, la mise en place d'aménagements d'horaires et recours au télétravail pour les agents et la réaffectation des agents du centre socioculturel pour assurer l'accueil à la salle polyvalente ;

- o une *communication sur la crise* :

en informant préalablement les associations sur la réquisition de la salle polyvalente, en diffusant les informations aux habitants via un dispositif multi-canaux (PanneauPocket, Facebook, tracts) dès le déclenchement de l'alerte.

Le Maire présente ensuite les mesures d'anticipation et d'automatisation pour les prochains événements.

Ces mesures visent à pérenniser l'action de la commune et à rendre le dispositif quasi automatique lors des futures alertes. Parmi elles :

- o l'*organisation et la gouvernance* :

avec l'automatisation des contacts qui passe par la structuration fine du processus de contact (définition claire du qui, quoi, et quand on dit quoi) pour permettre le déclenchement quasi automatique du dispositif de suivi dès l'alerte, la constitution officielle de la cellule (composée de Delphine Dombret, Martine Léotard, Cyril Lindeperg, Christophe Lime, Romain Bau, Sébastien Perrin, Anne-Sophie Bruillot et Mathilde Bangoura). Il est acté qu'une réunion sera systématiquement programmée dès le passage en vigilance orange, voir avant. Un bilan d'évaluation sera conduit après chaque épisode ;

o *la gestion sanitaire* :

avec la signature d'un arrêté permanent interdisant l'organisation de manifestations publiques, d'activités sportives et la vente et consommation d'alcool sur les espaces publics lors des épisodes de vigilance rouge canicule ;

o *l'accompagnement et équipement des agents* :

avec la planification de formations spécifiques pour les agents techniques face aux risques canicule et l'Achat d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés aux fortes chaleurs.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un plan d'investissement à moyen/long terme (en vue de l'adaptation au changement climatique) prendra forme prochainement.

Pour éviter de subir les prochains pics de chaleur, la commune engage une réflexion sur ses infrastructures (pilotée par Cyril Lindeperg), structurée par :

o *la tenue d'un diagnostic de l'existant* :

à savoir un état des lieux thermique et énergétique des bâtiments communaux en lien avec le conseiller en énergie partagé, Cyril Lindeperg et Christophe Lime ;

o *des pistes d'aménagements et de travaux* :

comme le remplacement de la chaudière de la mairie par une Pompe à Chaleur (PAC) réversible, la pose de films solaires sur les vitrages des bâtiments, l'installation d'ombrières, des projets de végétalisation urbaine, ciblant prioritairement l'esplanade de la mairie et la place des Chanets afin de limiter les îlots de chaleur.

- *Contrat Territorial Global (CTG)* :

Le Maire informe le conseil municipal qu'il participe activement au Comité de pilotage pour le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (la CTG) de Grand Besançon Métropole, où il siège au nom du secteur Ouest.

Il précise que la CTG est une démarche de contractualisation essentielle qui associe la Caf du Doubs et les collectivités. Son but n'est pas de créer une couche administrative supplémentaire, mais bien de coordonner l'action publique pour maintenir et adapter les services aux familles : petite enfance, jeunesse, parentalité ou lien intergénérationnel.

Il précise que GBM ne prend pas de compétences aux communes. Les services et les prérogatives restent exclusivement communaux. La valeur ajoutée de cette CTG intercommunale, est d'apporter une ingénierie partagée – grâce à un poste de chargé de coopération porté par GBM – pour construire un vrai projet social de territoire adapté aux réalités locales.

Le diagnostic démographique est en cours et montre déjà des signaux forts : une baisse de la natalité, une inversion du solde naturel et une hausse des familles monoparentales, particulièrement marquée hors de la ville-centre.

La feuille de route est lancée pour la période 2027-2031. La phase de co-construction est déjà lancée avec des réunions thématiques par secteur pour rédiger des fiches actions concrètes et réalistes.

L'enjeu de l'ingénierie : capter la ressource face au « déficit » périurbain

o Le constat du document : le diagnostic met en évidence une fracture nette. La ville-centre dispose d'une ingénierie autonome et robuste, tandis que les communes de la périphérie ont une ingénierie limitée.

o Notre positionnement : la commune a tout intérêt à jouer la carte du territoire pour bénéficier de l'animation et de l'expertise de la nouvelle chargée de coopération CTG portée par GBM. C'est l'occasion de faire financer des diagnostics locaux précis que la commune ne pourrait pas mener seule.

o La défense des intérêts : veiller à ce que le temps de travail de cette chargée de coopération ne soit pas capté majoritairement par la ville-centre, mais équitablement réparti pour structurer les réseaux moins animés de la périphérie.

L'enjeu démographique : adapter les services au « virage » du territoire

o Le constat du document : le moteur de la périurbanisation s'essouffle (fin de la croissance depuis 2020), la natalité baisse et le vieillissement de la population est beaucoup plus accentué hors Besançon. Parallèlement, les familles monoparentales explosent en périphérie (+35,6 %).

o Notre positionnement : la commune doit anticiper ces mutations. Jouer la carte des solidarités, c'est par exemple soutenir le développement d'actions intergénérationnelles ou de soutien à la parentalité hors les murs.

o La défense des intérêts : traduire ces chiffres en fiches actions concrètes pour notre bassin de vie. Si la natalité baisse, il faut réinventer l'utilisation des structures existantes pour éviter des fermetures de services (garderies, accueils de loisirs) en y intégrant de nouvelles prestations adaptées aux familles monoparentales ou aux seniors.

L'enjeu financier : négocier le virage de l'après-CEJ (Contrat Enfance Jeunesse)

o Le constat du document : c'est le point de vigilance le plus critique. Les financements de la coordination CEJ s'éteignent définitivement au 31 décembre 2026. La Caf réoriente ses enveloppes mais exige un cofinancement à 50 % de GBM. Le document souligne que le dimensionnement actuel (un seul poste créé) est potentiellement insuffisant face aux ambitions.

o Notre positionnement : C'est ici que se joue le « cœur du réacteur ». Les communes de taille moyenne ou petite perdent un appui financier direct de la Caf pour leurs structures familiales.

o La défense des intérêts : la voix des communes périphériques doit être portée pour que GBM abonde financièrement de manière solidaire (création de lignes de crédits de fonctionnement dès 2027). L'enjeu est d'éviter que la fin du CEJ ne se traduise par une baisse de la qualité ou une hausse des tarifs des services périscolaires et extrascolaires dans votre commune.

L'enjeu politique : sanctuariser la liberté communale par la coopération

o Le constat du document : GBM rappelle fermement qu'elle ne détient aucune compétence en petite enfance, enfance ou jeunesse. Les compétences restent exclusivement communales.

o Notre positionnement : l'intercommunalité ne doit pas être subie comme une perte de souveraineté, mais utilisée comme un levier de mutualisation.

o La défense des intérêts : inspiré par l'exemple de la ville-centre (qui va créer son propre schéma SPPE pour préserver sa lisibilité), notre rôle au Copil sera de veiller à ce que les fiches actions de la CTG respectent scrupuleusement le libre arbitre de notre conseil municipal. La CTG doit être un cadre agile : coopérer sur ce qui rassemble (ex: un réseau de baby-sitters à l'échelle du secteur Ouest), tout en restant maître de la gestion directe de nos équipements.

La feuille de route est lancée pour la période 2027-2031. Le Maire précise que la phase de co-construction est lancée : des réunions thématiques par secteur vont avoir lieu pour rédiger des fiches actions concrètes et réalistes et souligne auprès du conseil municipal que : *« notre commune s'inscrit pleinement dans cette dynamique communautaire car les chiffres du diagnostic (vieillesse, monoparentalité) nous concernent directement. Nous voulons jouer la solidarité territoriale, mais cette solidarité doit se traduire par un juste retour de l'ingénierie de GBM vers le secteur Ouest et par des garanties budgétaires claires pour compenser l'extinction des financements CEJ. »*

Clôture de la séance à : 20h20

Le secrétaire de séance, Sabine GUGGER
le 03 juillet 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gugger', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le maire, Sébastien PERRIN,
le 03 juillet 2026

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.